

LES CONDITIONS D'ACCÈS

Sauf volonté contraire exprimée par la personne avant son décès, les ayants droits ne peuvent avoir accès aux informations que pour les raisons ci-dessous :

1. Connaître les causes du décès,
2. Défendre la mémoire du défunt,
3. Faire valoir leurs droits.

Le praticien Chef de service procurera au demandeur les documents répondant au motif formulé. Pour les motifs 2 et 3 des justificatifs supplémentaires seront à fournir.

La demande du dossier

- Par courrier : CHM MAUBEUGE Cellule des usagers, Rue Simone Veil, BP 60249 - 59607 Maubegue
- Par mail : cdu@ch-maubeuge.fr
- En main propre à la Cellule des Usagers , 2^{ème} niveau A, CHM

Pièces justificatives à fournir lors de votre demande

- **Le patient :** Preuve de son identité*.
- **L'ayant droit :** Preuve de son identité*, certificat d'hérédité (en mairie) ou acte notarié.
- **Le représentant légal d'un mineur :** Preuve de son identité*, livret de famille . En cas de divorce : justificatif de l'autorité parentale.
- **Le tuteur d'un incapable majeur :** Preuve de son identité*, le jugement de tutelle de la délibération du conseil de famille.
- **Le médecin :** Preuve de l'identité du patient*, accord écrit du patient pour la transmission de son dossier médical.

* carte d'identité, permis de conduire, passeport

NOUS CONTACTER

CENTRE HOSPITALIER DE MAUBEUGE

Direction de la Patientèle
Rue Simone Veil
B.P. 60249
59607 Maubeuge Cedex

Tél. : 03.27.69.47.67
Mail : cdu@ch-maubeuge.fr



L'ACCÈS AU BUREAU DES ADMISSIONS

ENTRÉE PRINCIPALE

Lors de votre arrivée à l'entrée principale de l'Etablissement, le Bureau des Admissions se situe dans les bureaux de l'allée principale



Rue Simone Veil
59 600 Maubeuge

IT-52/2
juin 2024



Centre Hospitalier de
Maubeuge

ACCÈS AU DOSSIER MÉDICAL DU PATIENT

Conformément à :

- La Loi n° 2002/303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé,
- La circulaire du 2 mars 2004 relative à la Charte de l'accueil des usagers,
- La charte de la personne hospitalisée,
- Aux recommandations de bonnes pratiques relatives à l'accès aux informations concernant la santé d'une personne (...)

Chaque patient a le droit d'accéder à son dossier médical (ou les parents pour les enfants mineurs), ou encore le tuteur si mise sous tutelle du patient.

Pour les défunts, l'ayant-droit a seul le droit d'accéder au dossier médical

Le Centre Hospitalier de Maubeuge a mis en œuvre l'organisation nécessaire pour vous permettre l'accès au dossier médical.

L'ACCÈS AU DOSSIER MÉDICAL

Sous réserve que votre demande soit accompagnée des pièces justificatives, le dossier sera disponible :

- Sous 8 jours pour un dossier de moins de 5 ans (après un délai de 48 heures de réflexion)
- Sous 2 mois, pour un dossier de plus de 5 ans

Trois possibilités vous sont proposées (option retenue à préciser lors de la demande) :

1 Obtenir un rendez-vous avec un praticien du service concerné :

Vous pouvez vous faire accompagner d'une personne de votre choix (exemple : votre médecin traitant, un membre de votre famille...).

Au terme de cette consultation, vous pouvez, si vous le souhaitez, obtenir des reproductions du dossier, avec facturation selon le tarif défini.

2 Demander l'envoi du dossier à votre domicile (ou à un médecin)

Sous pli recommandé avec accusé de réception, à vos frais (en sus des coûts de reproduction du dossier).

3 Venir chercher le dossier directement au Centre Hospitalier de Maubeuge :

Précisez vos coordonnées téléphoniques afin d'être prévenu(e) dès que le dossier est prêt.

Celui-ci est à retirer au Bureau des Admissions et le montant des frais est réglé sur place.

Les dossiers non retirés au Bureau des Admissions dans le délai d'un mois après mise à disposition seront envoyés à domicile, en recommandé avec accusé de réception

COÛTS DE REPRODUCTIONS – ANNÉE 2024

Gratuité du dossier médical. Lorsque les demandes sont manifestement excessives, notamment en raison de leur caractère répétitif, l'établissement peut exiger le paiement des frais selon le tarif suivant :

- **0,50 € la copie d'une page (recto) format A4**
- **1,70 € pour un CD ROM imagerie médicale**

Frais d'envoi postaux en recommandé avec accusé réception : selon le poids du dossier.